Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le mardi 1er septembre 2026 à 19 h Centre communautaire Elgar - 260 rue Elgar

PRÉSENCES :

Madame la mairesse Céline-Audrey Beauregard, Mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Andréanne Moreau, Conseillère de la ville
Monsieur le conseiller Sterling Downey, Conseiller de la ville
Monsieur le conseiller André Julien, Conseiller d'arrondissement
Madame la conseillère Michèle Tremblay, Conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Benoit Gratton, Conseiller d'arrondissement
Madame la conseillère Stefana Lamasanu, Conseillère d'arrondissement

ABSENCES :

Madame Marlène Gagnon, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Annick Duchesne, directrice du bureau d'arrondissement
Monsieur Abdelkrim Ait Abdaim, secrétaire d'arrondissement substitut
Monsieur Daniel Potvin directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques
Monsieur Patrick Leveille, chef de division - sports, loisirs et développement social en arrondissement
Monsieur Martin Roberge, directeur des travaux publics
Monsieur Francis Brodeur, commandant du poste de quartier 15
Madame Dominik Tremblay-Perron, directrice de cabinet en arrondissement
Madame Tania Gonzalez, responsable soutien aux élus

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 01.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

---

10 - Communications de la présidente au public

La mairesse communique différentes informations au public au cours de la période s'étendant de 19 h 01 à 19 h 20. Elle invite les personnes présentes à observer une minute de silence en hommage aux citoyen.nes verdunois(es) décédés(es) : madame Francyne Lauzon et monsieur Marc Cloutier.

La mairesse souligne l'événement « Les Championnats du monde de cyclisme sur route UCI 2026 » qui se tiendront à Montréal du 19 au 27 septembre 2026.
10.01

CA26 210159

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par la conseillère Michèle Tremblay

appuyé par la conseillère Stefana Lamasanu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du conseil d'arrondissement sous réserve :

- d'ajouter le point 60.03 « Dépôt, pour information, d'une lettre de la mairesse d'arrondissement Céline-Audrey Beauregard aux candidats à l'élection provinciale du 5 octobre 2026 - Circonscription de Verdun ».

10.02

CA26 210160

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 30 juin 2026, à 19 h

Il est proposé par la conseillère Andréanne Moreau

appuyé par la conseillère Stefana Lamasanu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 30 juin 2026, copie en ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil d'arrondissement.

10.03

Communications des conseillers au public

Les conseillers communiquent à leur tour diverses informations au public au cours de la période s'étendant de 19 h 21 à 19 h 43.

La mairesse communique des informations supplémentaires au public au cours de la période s'étendant de 19 h 43 à 19 h 45.

10.04

Première période de questions du public

La première période de questions se tient de 19 h 45 à 20 h 53 en ce qui a trait aux questions du public et de 20 h 54 à 21 h 26 en ce qui a trait aux questions écrites dont le secrétaire d'arrondissement substitut donne lecture. Un total de 13 personnes pose une question en direct au conseil et 15 questions écrites sont lues.

10.05

CA26 210161

Déclaration pour demander au prochain gouvernement du Québec un engagement ferme pour une école secondaire à L'Île-des-Sœurs

Attendu que l'Arrondissement et la communauté de Verdun sont mobilisés depuis plusieurs années pour la construction d'écoles publiques à L'Île-des-Sœurs et sont rassemblés autour de la Coalition pour une école secondaire publique à L'Île-des-Sœurs;

Attendu que seules deux écoles primaires et aucune école secondaire desservent les jeunes de L'Île-des-Sœurs, qui compte une population de plus de 21 500 personnes;

Attendu que les développements projetés ou en construction amèneront une croissance démographique insulaire dans les prochaines années et que les promoteurs, de même que la communauté des affaires appuient sans réserve les besoins d'écoles;

Attendu que la responsabilité de la construction d'écoles, l'accès à un système d'éducation de qualité et le maintien des écoles en bon état relèvent du ministère de l'Éducation du gouvernement du Québec (MEQ);

Attendu que les besoins d'écoles à L'Île-des-Sœurs ont été reconnus avant la Loi 40 et que conséquemment l'acquisition des terrains et la construction relèvent directement du MEQ;

Attendu que la construction d'une école primaire et secondaire à L'Île-des-Sœurs fut incluse dans le projet de loi sur l'accélération de certains projets d'infrastructures et inscrite au PQI 2018-2028;

Attendu que l'arrondissement de Verdun souhaite assurer à toutes les personnes résidant sur son territoire un accès à des milieux de vie complets et de qualité, incluant des écoles;

Attendu que les écoles sont le centre de la vie quotidienne des familles et que c'est autour d'elles que se développent la vie de quartier, les amitiés et la communauté;

Attendu que l'Arrondissement a fait sa part en permettant la construction des deux écoles primaires actuelles à même des parcs municipaux dans un contexte de rareté des espaces collectifs et de besoins en équipements collectifs à L'Île-des-Sœurs;

Attendu que l'arrondissement de Verdun et la Ville de Montréal investissent aussi dans des programmes de sécurisation des écoles, des infrastructures sportives accessibles aux écoles, la mutualisation de la bibliothèque municipale avec l'école à L'Île-des-Sœurs, le verdissement des cours et la planification dans les secteurs en développement afin d'en faire des lieux conviviaux, durables et sécuritaires;

Attendu que, malgré les opportunités qui se sont présentées dans les dernières années, le gouvernement du Québec n'a pas fait l'acquisition de terrains à L'Île-des-Sœurs et n'a pas saisi les occasions qui se présentaient pour aménager une école différemment dans un contexte de densité urbaine;

Attendu que la mairesse de Verdun a demandé formellement aux personnes candidates aux élections provinciales pour Verdun un engagement clair pour la construction d'une école secondaire;

Attendu que l'Arrondissement comprend les défis budgétaires du gouvernement du Québec et est prêt à mener une démarche de recherche de solutions innovantes en partenariat avec le Centre de services scolaires Marguerite-Bourgeoys et le MEQ pour relever ces défis;

Il est proposé par la mairesse Céline-Audrey Beauregard

appuyé par la conseillère Andréanne Moreau
le conseiller Sterling Downey
le conseiller André Julien
la conseillère Michèle Tremblay
le conseiller Benoit Gratton
la conseillère Stefana Lamasanu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. que l'arrondissement de Verdun demande aux personnes candidates aux élections provinciales et au prochain gouvernement du Québec de s'engager pleinement pour qu'une école secondaire voit le jour à L'Île-des-Sœurs;

2. que l'arrondissement de Verdun réitère toute sa collaboration avec le gouvernement du Québec actuel et à venir afin de trouver des solutions innovantes qui remettront en action le projet de construction d'une école secondaire;

3. que l'arrondissement de Verdun sollicite la Ville de Montréal afin qu'elle utilise son leadership pour faire avancer le dossier en incluant celui-ci dans ces demandes formelles au prochain gouvernement du Québec;

4. que l'arrondissement de Verdun souligne l'implication de la communauté et des familles de L'Île-des-Sœurs qui ont déployé de nombreux efforts depuis plusieurs années pour la construction de nouvelles écoles à L'Île-des-Sœurs et qu'il poursuive ses actions au sein de la Coalition pour une école secondaire à L'Île-des-Sœurs;

5. que l'arrondissement de Verdun ne relâche pas d'efforts pour le millier d'élèves, âgés entre 12 et 17 ans, qui quittent chaque jour L'Île-des-Sœurs pour s'éduquer afin qu'ils puissent un jour poursuivre leurs études secondaires dans leur milieu de vie;

6. que la présente motion soit déposée au conseil municipal de la Ville de Montréal.

15.01

CA26 210162

Résolution visant à souligner la *Journée internationale de la démocratie*

Attendu que l'*Organisation des Nations Unies* (ONU) a proclamé en 2007 le 15 septembre « *Journée internationale de la démocratie* » afin de promouvoir les principes démocratiques à l'échelle mondiale;

Attendu que cette journée est l'occasion de rappeler que la démocratie repose sur l'engagement actif des citoyennes et citoyens ainsi que sur des institutions accessibles, transparentes et à l'écoute de leur communauté;

Attendu que la Ville de Montréal compte 103 personnes élues dans ses 19 arrondissements, dont sept dans l'arrondissement de Verdun, et que ces personnes élues de proximité jouent un rôle important dans la vie démocratique locale;

Attendu que nous observons, à plusieurs égards, un effritement de certaines pratiques démocratiques et qu'il importe de demeurer vigilants afin de protéger nos institutions, notamment contre l'opacité et la réduction des occasions de participation citoyenne;

Attendu qu'un des piliers de la participation citoyenne, dans une société démocratique, repose sur l'accès à une information claire, accessible et de qualité; que cela se traduit notamment par la diffusion d'avis de convocation en temps opportun, la tenue d'instances décisionnelles publiques en personne et en ligne, des périodes de questions d'une durée adéquate ainsi que des consultations publiques rigoureuses;

Attendu que la participation citoyenne constitue l'une des priorités des membres du conseil d'arrondissement;

Attendu que la mairesse Céline-Audrey Beauregard, dans les premiers mois suivant son élection, a déployé une série de mesure pour venir bonifier la démocratie et la participation citoyenne;

Attendu que cette année**,** l'arrondissement de Verdun a déployé la campagne **«** S'informer à Verdun » afin de mieux faire connaître les services municipaux, les projets en cours, les consultations publiques et les occasions de participation citoyenne;

Attendu que l'administration de Verdun multiplie les occasions d'échange avec la population, notamment par la tenue des rencontres d'information sur le terrain concernant les chantiers majeurs ayant un impact sur le milieu de vie des résidentes et résidents;

Attendu qu'en 2026, l'arrondissement a tenu un conseil d'arrondissement dans le secteur Desmarchais-Crawford, en plus de trois conseils à L'Île-des-Sœurs, afin de rapprocher la démocratie municipale des citoyennes et citoyens, et qu'il poursuivra cette pratique afin de rendre ses instances plus accessibles sur l'ensemble du territoire;

Attendu que l'arrondissement a bonifié les mécanismes d'information prévus par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* en ajoutant une séance d'information publique dans le cadre du processus d'approbation des projets visés par le projet de loi 31, afin de favoriser une meilleure compréhension des projets et d'encourager la participation citoyenne;

Attendu que l'ensemble de ces initiatives s'inscrit dans une volonté de démocratiser davantage l'accès aux services municipaux, à l'information publique et aux processus décisionnels;

Attendu que dans le cadre de la prochaine élection provinciale du 5 octobre, l'Arrondissement souhaite encourager les Verdunoises et les Verdunois à participer pleinement à la vie démocratique en exerçant leur droit de vote;

Il est proposé par la mairesse Céline-Audrey Beauregard

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. de souligner la journée du 15 septembre comme étant la *Journée internationale de la démocratie*;

2. de réaffirmer l'importance de la démocratie locale et de l'engagement citoyen dans le développement de la communauté verdunoise;

3. de démontrer les efforts déployés à Verdun afin de rendre l'information municipale plus accessible, de rapprocher les institutions des citoyennes et citoyens et d'encourager leur participation aux affaires publiques;

4. d'encourager les initiatives favorisant le dialogue entre les élues et élus ainsi que la population, notamment par des périodes de questions, des assemblées publiques, des activités d'information citoyenne et des démarches de consultation;

5. de demander à la Ville de Montréal d'assurer un soutien financier adéquat à l'arrondissement de Verdun afin de maintenir et de bonifier ses activités démocratiques, ses mécanismes d'information publique et ses démarches de consultations citoyennes.

15.02

CA26 210163

Accorder un contrat à *Les Terrassements Multi-Paysages inc.* ayant pour objet l'exécution des travaux d'aménagement d'un gym à ciel ouvert au parc Beurling dans l'arrondissement de Verdun / Dépense totale de 197 472,63 $ (contrat : 167 216,31 $, contingences : 25 082,45 $ et incidences : 5 173,87 $), taxes incluses. / Appel d'offres public S26-012 (4 soumissionnaires). (1269127001)

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Michèle Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser une dépense totale de 197 472,63 $, taxes incluses;

2. d'accorder à *Les Terrassements Multi-Paysages inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'aménagement d'un gym à ciel ouvert au parc Beurling dans l'arrondissement de Verdun, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 167 216,31 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S26-012;

3. d'autoriser une dépense de 25 082,45 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4. d'autoriser une dépense de 5 173,87 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

20.01 1269127001

CA26 210164

Accorder un contrat à *Indy-Co inc*. ayant pour objet l'exécution des travaux de rehaussement du muret aquatique de la plage urbaine dans l'arrondissement de Verdun / Dépense totale de 318 475,81 $ (contrat : 271 936,57 $, contingences : 40 790,49 $ et incidences : 5 748,75 $), taxes incluses / Appel d'offres public S26-013 (1 soumissionnaire). (1269336005)

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Michèle Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser une dépense totale de 318 475,81 $, taxes incluses;

2. d'accorder à *Indy-Co inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat ayant pour objet l'exécution des travaux de rehaussement du muret aquatique de la plage urbaine dans l'arrondissement de Verdun, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 271 936,57 $, taxes incluses, et ce, conformément aux documents de l'appel d'offres public S26-013;

3. d'autoriser une dépense de 40 790,49 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4. d'autoriser une dépense de 5 748,75 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement de Verdun.

20.02 1269336005

CA26 210165

Accorder un contrat à *Pierre Brossard (1981) Ltée* ayant pour objet l'exécution des travaux d'éclairage dans les rues Leclair et Crawford dans l'arrondissement de Verdun / Dépense totale de 202 807,14 $ (contrat : 174 833,74 $, contingences : 17 483,37 $ et incidences : 10 490,02 $), taxes incluses / Appel d'offres public S26-006 (4 soumissionnaires). (1267449001)

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Michèle Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser une dépense totale de 202 807,14 $, taxes incluses;

2. d'accorder à *Pierre Brossard (1981) Ltée*, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'éclairage dans les rues Leclair et Crawford, dans l'arrondissement de Verdun, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 174 833,74 $, taxes incluses, et ce, conformément aux documents de l'appel d'offres public S26-006;

3. d'autoriser une dépense de 17 483,37 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4. d'autoriser une dépense de 10 490,02 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement de Verdun.

20.03 1267449001

CA26 210166

Approuver les conventions de bail à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et deux (2) organismes, relatives à l'utilisation des locaux situés au 4400, boulevard LaSalle, à Verdun, pour une période se terminant le 31 décembre 2027. (1265163002)

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Michèle Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver les conventions de bail à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et deux (2) organismes identifiés dans le dossier décisionnel, relatives à l'utilisation des locaux situés au 4400, boulevard LaSalle, à Verdun, pour une période se terminant le 31 décembre 2027.

20.04 1265163002

CA26 210167

Dépôt de la liste des bons de commande approuvés, de la liste des factures non associées à un bon de commande, ainsi que la liste des transactions de la carte d'achat pour les périodes de juin et juillet 2026. (1260130016)

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Michèle Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'accepter le dépôt de la liste des bons de commande approuvés, la liste des factures non associées à un bon de commande ainsi que la liste des transactions de la carte d'achat pour les périodes de juin et juillet 2026.

30.01 1260130016

CA26 210168

Dépôt du rapport des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme décennal d'immobilisations (PDI) pour les périodes de juin et juillet 2026. (1260130017)

Il est proposé par la conseillère Stefana Lamasanu

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'autoriser le dépôt du rapport des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme décennal d'immobilisations (PDI) pour les périodes de juin et juillet 2026.

30.02 1260130017

CA26 210169

Dépôt des rapports budgétaires pour les périodes de juin et juillet 2026. (1260130018)

Il est proposé par la conseillère Stefana Lamasanu

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'accepter le dépôt des rapports budgétaires pour les périodes de juin et juillet 2026 par la Direction des services administratifs, et ce, à titre informatif.

30.03 1260130018

CA26 21 0170

Dépôt de la projection des résultats de l'exercice financier 2026 ainsi que de l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2026, comparativement à la même période l'an dernier, soit au 30 juin 2025. (1267185001)

Il est proposé par la conseillère Stefana Lamasanu

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt de la projection des résultats de l'exercice financier 2026 ainsi que de l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2026, comparativement à la même période l'an dernier, soit au 30 juin 2025.

30.04 1267185001

CA26 210171

Adoption d'un premier projet de résolution, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA08 210003) (PPCMOI), afin de permettre la transformation d'un bâtiment de 3 étages et le remplacement de 4 logements situés au 3782, rue Wellington, à des fins de bureau d'accueil, de consultation et de locaux d'enseignement en francisation. (1265291002)

Il est proposé par la conseillère Stefana Lamasanu

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter un premier projet de résolution, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA08 210003)* (PPCMOI), afin de permettre la transformation d'un bâtiment de 3 étages et le remplacement de 4 logements situé au 3782, rue Wellington (lot 1 153 476) à des fins de bureau d'accueil, de consultation et de locaux d'enseignement en francisation.

SECTION I
TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au lot 1 153 476 du cadastre du Québec, correspondant à l'immeuble situé au 3782-3790, rue Wellington, tel qu'illustré à l'annexe A jointe à la présente résolution.

SECTION II
AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, il est autorisé de transformer et d'occuper le bâtiment existant afin d'y exercer des activités de bureau, de services d'aide aux personnes, d'accueil et d'accompagnement des personnes immigrantes ainsi que d'enseignement spécialisé en francisation, conformément aux conditions prévues à la présente résolution.

À cette fin, il est permis de déroger à l'article 36.4 du *Règlement de zonage* (1700) afin de permettre la réduction du nombre de logements et la conversion complète du bâtiment à des fins communautaires, administratives et éducatives.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente résolution demeure applicable.

SECTION III
CONDITIONS GÉNÉRALES

3. La délivrance de tout permis requis en vertu de la présente résolution est conditionnelle au départ du dernier occupant résidentiel et à la cessation complète de l'usage résidentiel dans le bâtiment. L'organisme requérant doit offrir une compensation permettant au locataire de consentir à son départ du logement en acceptant l'offre et les termes dûment négociés entre les parties.

SECTION IV
CONDITIONS LIÉES À L'OCCUPATION ET À L'AMÉNAGEMENT DU BÂTIMENT

4. Le bâtiment peut être occupé exclusivement par des usages de :

- services d'accueil et d'aide aux personnes;
- activités de bureau de l'organisme;
- enseignement spécialisé, notamment en enseignement du français;
- activités communautaires connexes à la mission de l'organisme occupant.

5. Un accès universel doit être aménagé et maintenu afin de permettre l'accès au rez-de-chaussée du bâtiment.

SECTION V
PLAN D'IMPLANTATIONET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

SOUS-SECTION I
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

6. Préalablement à la délivrance d'un permis de construction ou de transformation, les travaux extérieurs suivants doivent être approuvés en vertu d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) :

- modifications à la façade;
- aménagement d'un accès universel à partir de la rue Wellington.

SOUS-SECTION II
OBJECTIFS

7. Les objectifs d'aménagement sont les suivants :

1° assurer une intégration harmonieuse du projet au cadre bâti de la rue Wellington;
2° rehausser le caractère architectural du bâtiment, si l'intervention le permet;
3° favoriser l'accessibilité universelle du bâtiment.

SOUS-SECTION III
CRITÈRES

8. Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs sont les suivants :

1° prévoir une bonne qualité architecturale des interventions extérieures et la qualité des matériaux employés;
2° assurer l'intégration harmonieuse des nouveaux accès;
3° favoriser la visibilité et la lisibilité de l'entrée principale;
4° favoriser l'accessibilité universelle du bâtiment, notamment de son rez-de-chaussée.

SECTION VI
DÉLAI DE RÉALISATION

9. Les travaux autorisés par la présente résolution doivent être entrepris dans les 36 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

À défaut, l'autorisation accordée par la présente résolution devient nulle et sans effet.

_____

Annexe A
Plan du lot 1 153 476 estampillé par la Division de l'urbanisme.

40.01 1265291002

_____

CA26 210172

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre la construction d'un bâtiment principal situé au 434, rue Hickson (lots 1 153 720 et 1 153 719). (1269855006)

Il est proposé par la conseillère Stefana Lamasanu

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver, conformément à la sous-section 1, des sections 1 et 4, du chapitre 9 du *Règlement de zonage* (1700), et à l'avis favorable avec conditions et recommandations du comité consultatif d'urbanisme (CCU), les dessins d'architecture préparés par George Guirguis, architecte (*GGA Architecture inc.*); déposés, puis estampillés et datés du 18 août 2026 par la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET), afin de permettre la construction d'un bâtiment principal situé au 434, rue Hickson (lots 1 153 720 et 1 153 719).

40.02 1269855006

_____

CA26 210173

Édicter les ordonnances relatives à divers événements publics. (1265676005)

Il est proposé par la conseillère Stefana Lamasanu

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'édicter les ordonnances relatives à la « *Programmation d'événements publics dans l'arrondissement de Verdun* », conformément aux sites, dates et horaires indiqués au tableau intitulé « Liste des événements publics destinée au conseil d'arrondissement du 1er septembre 2026 », joint au sommaire décisionnel, et ce, en vertu des règlements suivants :

- *Règlement concernant l'occupation du domaine public* (1516);
- *Règlement régissant la cuisine de rue* (15-039);
- *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (RCA06 210012);
- *Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun* (RCA10 210012);
- *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026)* (RCA25 210016).

40.03 1265676005

_____

CA26 210174

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA17 210005) concernant la délégation de l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), en vue de la délivrance d'un permis ou d'un certificat. (1255291004)

Un avis de motion est donné par la conseillère Stefana Lamasanu de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* » lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par la conseillère Stefana Lamasanu

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* ».

40.04 1255291004

CA26 210175

Désigner le maire suppléant de l'arrondissement de Verdun pour la période du 1er octobre 2026 au 30 juin 2027. (1260102003)

Il est proposé par la conseillère Stefana Lamasanu

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de désigner le conseiller Benoit Gratton comme maire suppléant de l'arrondissement de Verdun pour la période du 1er octobre 2026 au 30 juin 2027.

51.01 1260102003

CA26 210176

Dépôt, pour information, des comptes rendus, approuvés par les membres, des séances du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenues du 1er janvier au 30 juin 2026. (1264422005)

Il est proposé par la conseillère Stefana Lamasanu

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt, pour information, des comptes rendus, approuvés par les membres, des séances du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenues du 1er janvier au 30 juin 2026.

60.01 1264422005

CA26 210177

Dépôt, pour information, de la liste des décisions déléguées prises par la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET) pour la période du 1er avril au 30 juin 2026. (1264422005)

Il est proposé par la conseillère Stefana Lamasanu

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt, pour information, de la liste des décisions déléguées prises par la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET) pour la période du 1er avril au 30 juin 2026.

60.02 1264422006

CA26 210178

Dépôt, pour information, d'une lettre de la mairesse d'arrondissement Céline-Audrey Beauregard aux candidats à l'élection provinciale du 5 octobre 2026 - Circonscription de Verdun.

Il est proposé par la conseillère Stefana Lamasanu

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt, pour information, de la lettre de la mairesse d'arrondissement Céline-Audrey Beauregard aux candidats à l'élection provinciale du 5 octobre 2026 - Circonscription de Verdun.

60.03

Communications des conseillers au public

Le conseiller Sterling Downey communique diverses informations au public au cours de la période s'étendant de 21 h 40 à 21 h 44.

70.01

Affaires nouvelles

Aucun sujet n'est discuté à l'occasion de ce point de l'ordre du jour

70.02

Seconde période de questions du public

Pendant cette période, une (1) question a été posée entre 21 h 44 et 21 h 46

70.03

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par la conseillère Andréanne Moreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de lever la séance à 21 h 46.

70.04

_____

_____ _____

CÉLINE-AUDREY BEAUREGARD
MAIRESSE D'ARRONDISSEMENT

ABDELKRIM AIT ABDAIM
SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT SUBSTITUT

_____

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 octobre 2026.